

Fédération du Club Vosgien

District II

Formation balisage 2018

Bonjour à tous.

Le comité du district II a décidé d'organiser en 2018 une journée de formation aux techniques de balisage à l'intention des inspecteurs, responsables sentiers et baliseurs de vos associations.

Cette formation aura lieu le 12 mai 2018 au refuge de La Boulaie à Angomont. Le CV de la Vezouze est chargé de l'organisation matérielle de cette journée. Il prévoit un accueil le matin avec du café et des brioches et, le midi, un repas pris sur place (barbecue, fromage et dessert) pour 15 € avec apéritif offert.

Un plan d'accès à la Boulaie est disponible sur le site internet du CV de la Vezouze à l'adresse suivante :

<http://cv-vezouze.fr/boulaie/acces>

**L'animation** de cette journée sera assurée par Roger Wassmer, adjoint à l'inspecteur général des sentiers.

**Programme de la journée :**

- 9h00 : accueil ;
- 9h30-10h40 : exposé de Roger Wassmer (en mode interactif) ;
- 10h40-11h00 : pause ;
- 11h00-12h00 : poursuite de l'exposé de Roger Wassmer et séance de questions-réponses ;
- 12h00 : temps d'échange autour de l'apéro ;
- 12h30 : repas (15 € boissons comprises à la charge des participants) ;
- 14h00 : travaux pratiques : confection de panneaux directionnels avec imprimante pour textes\* (voir le renvoi en fin de page) ;
- 16h00 : conclusions et fin de la journée.

**Informations pratiques :**

Le secrétaire du DII (Claude Duée, [claudio.duee@orange.fr](mailto:claudio.duee@orange.fr), 9 av J-B Diedler 54540 Badonviller) assurera la réception des candidatures et des règlements. Les inscriptions se font de façon groupée par les clubs qui sont invités à utiliser le coupon réponse ci-dessous, par mel puis par courrier pour les chèques. Les inscriptions ne seront enregistrées de façon définitive qu'à réception du règlement du repas.

La journée ne pourra recevoir qu'une vingtaine de personnes (au maximum 25) ; l'ordre d'arrivée des inscriptions sera le critère en cas d'éventuelle sélection.

**La date limite pour les inscriptions est fixée au 5 mai 2018 et le chèque doit être libellé à l'ordre du CV de la Vezouze.** Pour tout renseignement complémentaire sur les aspects logistiques, contacter Yves Migos (06 33 64 29 90, [mgs52@hotmail.fr](mailto:mgs52@hotmail.fr))

---

*\*une autre option pourrait être des travaux pratiques sur le terrain ; seule l'une des deux options sera retenue, le choix étant opéré ultérieurement.*

---

Club Vosgien district II – Formation balisage 2018

Coupon réponse à envoyer à : Claude Duée, [claude.duee@orange.fr](mailto:claude.duee@orange.fr), 9 av J-B Diedler 54540 Badonviller

Participation à la formation du 12/05 (refuge de La Boulaie à Angomont - **date limite 5 mai 2018**) :

Nom :  Prénom :

Soit au total :  personne(s).

---